

PROCES-VERBAL

Création de l'association 15 mai 2012

Membres présents :

ANDRES Augustin, ARLAUD Grégory, BESANCON Aurélie, CANCE Céline, FRANCOIS Jean-Marie, FREMY Adrien, KHEMISSI Houria, LARAÏCH Marwan, MAITRE Bruno, MUNINGER Charlotte, PASCAL Chloé, PORTRON Julien, VOGAIN Emmanuel.

Délibérations :

Vu la consultation préalable des quarante et un élèves commissaires composant la 63^è promotion des commissaires de police,

Conformément à l'avis favorable recueilli auprès de la direction de l'école nationale supérieure de la police en la personne de son directeur des formations et de la recherche, monsieur Bernard VALEZY,

Il est décidé ce qui suit :

Un comité constitutif composé des treize élèves-commissaires cités ci-dessus est chargé de créer une association d'élèves commissaires.

Ainsi, les membres du comité déclarent avoir rédigé et approuvé les statuts joints au présent portant création, organisation et modalités de gestion d'une association dénommée « association des élèves et anciens élèves commissaires de police », nom court « association des élèves commissaires », acronyme « AECP ».

L'objet de l'association est multiple (art. 4 des statuts) :

- Favoriser l'intégration des nouveaux élèves-commissaires ;
- Favoriser la cohésion entre les membres des promotions en cours de scolarité ;
- Réaliser ou participer à toute action permettant la valorisation des promotions de commissaires de police, et plus généralement du métier de commissaire de police ;
- Participer à la promotion du métier de commissaire de police auprès des publics candidats ;
- Faciliter l'intégration et encourager le soutien aux auditeurs étrangers ;

- Favoriser le lien entre les anciens élèves ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et de vie au sein de l'ENSP.

L'association se fixe pour premier objectif l'organisation du gala de la 63^e promotion des commissaires de police au mois de juin 2013.

Conformément aux statuts nouvellement adoptés, le comité constitutif procède à l'élection du comité d'administration de l'association.

Élection du comité d'administration :

Sur la base du volontariat, les sept membres du comité sont désignés comme suit : ANDRES Augustin, ARLAUD Grégory, BESANCON Aurélie, FRANCOIS Jean-Marie, FREMY Adrien, PASCAL Chloé, PORTRON Julien. Ce comité est en charge de l'administration de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le comité d'administration, après avis favorable de chacun des autres membres du comité constitutif, fixe le montant de la cotisation annuelle de l'association à 5 (cinq) euros.

Le comité d'administration se retire afin de procéder à la désignation des membres du bureau qui assurera, jusqu'à la prochaine assemblée générale, la gestion quotidienne de l'association. Le bureau sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

L'original de ce procès-verbal est signé par deux membres du comité d'administration aux fins de constitution du dossier de déclaration transmis à la préfecture.

Établi le mardi 15 mai 2012 à Saint-Cyr au Mont-d'Or

Julien Portron

Grégory Arlaud

Pièce jointe : un exemplaire original des statuts

Destinataires :

Préfecture du Rhône (original)

AECP (copie)

Direction de l'ENSP (copie)